



Marché de prestation intellectuelle Expertise scientifique de projets

Règlement de la consultation

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : Fondation I-SITE ULNE	A l'attention de : M. Dominique Pacot Secrétaire général
Adresse : 42 rue Paul DUEZ 59 000 LILLE (France)	Téléphone : + 33 (0)3.62.26.90.81
Courrier électronique : contact@isite-ulne.fr	Adresse Internet: www.isite-ulne.fr

1.2. Contacts au cours de la procédure

Contact : contact@isite-ulne.fr	Contact : Juliette.babilotte@isite-ulne.fr
---	---

1.3.Type d'acheteur public

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre : fondation partenariale

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 10 septembre 2018 à 12h, délai de rigueur

A l'adresse suivante :

Fondation I-SITE Université Lille Nord-Europe
(à l'attention de Mme la Présidente de la fondation I-SITE ULNE)
42 rue Paul Duez
59000 Lille

Présentation de l'enveloppe :

Objet du marché
Marché n° 2018M01
« NE PAS OUVRIR »
Nom de l'entreprise

Date limite de réception des questions : 27/08/2018 à 12h00

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

2.1. Mode de passation choisi

Le marché est passé selon la **procédure d'appel d'offres ouvert** et soumis aux dispositions des articles 25 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

C'est un **accord-cadre au sens de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015** relative aux marchés publics et de l'article 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application de l'accord-cadre conclu, **des bons de commande seront émis** en conformité avec l'article 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est composé de trois lots :

Lot n° 1 : Expertise de projets de recherche scientifique ;

Lot n° 2 : Expertise de projets d'enseignement ou d'innovation pédagogique ;

Lot n° 3 : Expertise de projets de valorisation de la recherche.

2.2. Nature de la prestation :

Le présent appel d'offres ouvert concerne un marché de prestation intellectuelle d'expertise de projets tel que décrit dans le cahier des charges.

2.3. Durée du marché

La durée du marché court à compter de la notification du marché. **Le marché a une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction.** En cas de non reconduction, le prestataire est avisé dans les 2 mois précédant la date de reconduction.

2.4. Nomenclature communautaire pertinente

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) par lot sont

86509	79419000-4	Services de conseil et d'évaluation.
-------	------------	--------------------------------------

2.5. Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes sont autorisées.

ARTICLE 3. PROCEDURE

3.1. Réception des offres

a) Date limite de réception des offres

LE LUNDI 10 septembre 2018 à 12h

Très important : l'attention des candidats est attirée sur le fait que les plis non parvenus à la date et heure limites ne seront pas pris en compte.

Il appartient aux candidats de s'assurer que leur offre est bien parvenue dans les délais fixés ci-dessus. Aucune réclamation ne sera admise et aucune offre ne sera examinée qui ne respecterait pas ces délais, conformément à l'article 43 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres sont à adresser en version papier.

En cas de remises multiples, seule la dernière offre déposée sera prise en considération.

b) Durée de validité des offres

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pour une durée **de 90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

c) Adresse où elles doivent être transmises et le cas échéant, les modalités de leur transmission

Fondation I-SITE ULNE

42, rue Paul Duez, 59000 Lille

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h30

d) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

e) Négociation

La négociation n'est pas possible dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

3.2. Critères d'attribution du marché

Les critères constituant l'**offre économiquement la plus avantageuse** ainsi que leur ordre de prise en compte.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Critères de notation	Pondération
Critère n°1 : Valeur technique Jugée d'après le mémoire technique	60 %
Qualité des experts et des évaluations	40 %
Qualité du processus	40 %
Qualification de l'équipe	20 %
Critère n°2 : Prix	30 %
Critère n°3 : Délais de livraison des prestations	10 %

3.3. Les motifs d'élimination des offres

En cas de candidature incomplète, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à l'ensemble des candidats ayant déposé un pli incomplet de le compléter dans un certain délai. Ce délai ne pourra pas être supérieur à 10 jours et devra être identique pour tous les candidats (selon les dispositions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Au-delà de ce délai, les candidatures demeurant incomplètes seront rejetées.

ARTICLE 4. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

4.1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- Financement sur des fonds extérieurs de l'Université de Lille (ANR);
- Application du décret n°2012.1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- Application de l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 37 de la loi du 28 janvier 2013 : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille

4.2. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

Cf. documents intitulés « DC1 – DC2 » à remplir par le candidat

4.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs de fournisseurs ou de prestataires de services attributaires du marché (le cas échéant)

Le marché est conclu :

- soit avec une entreprise unique,
- soit avec un groupement d'entreprises.

Sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence et des exigences de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats sous forme de groupement :

- soit conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché
- soit solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Par ailleurs, le mandataire du groupement, ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements pour le marché.

Conformément au II de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la forme du groupement après attribution peut être imposée par le pouvoir adjudicateur, si cette transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

Dans ce cas, la forme du groupement sera solidaire, voire conjoint avec mandataire solidaire.

ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir par l'acheteur public)

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe (cahier des charges).
- ATTR11 et son annexe
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- Annexe au DC2
- Modèle de déclaration sur l'honneur
- Fiche de renseignements

5.2. Modalités de remise des candidatures et/ou offres selon la procédure adoptée

Les offres sont transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les offres transmises sans confidentialité (internet, fax) ne sont pas acceptées.

L'**ENVELOPPE cachetée** portera les mentions suivantes :

**« Marché 2018M01 de prestation d'expertise »
du 10 septembre 2018 à 12h**

Appel d'offres ouvert

NE PAS OUVRIR

Nom de l'entreprise

L'enveloppe ou le support numérisé comprendront :

La candidature	L'offre
<p>1.La déclaration du candidat : DC1 et DC2 (et son annexe)</p> <p>2.La liste des renseignements à fournir</p>	<p>1.L'acte d'engagement (ATTR11) complété et signé et son annexe dûment remplie et signée</p> <p>2.Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe datés, acceptés sans modifications, paraphés, signés et apposés du cachet commercial,</p> <p>3.Un mémoire technique comprenant : - Un descriptif technique détaillé de la prestation - Conditions et délai de garantie légale ;</p> <p>4.Un devis détaillé</p>

ARTICLE 6. DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

6.1. Sites

La présente consultation est passée en application de l'article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs sur la plateforme : <https://www.marchesonline.com>.

L'arrêté du 14 décembre 2009 précise les règles applicables à la dématérialisation des procédures de marchés publics.

6.2. Questions posées sur le cahier des charges (module « poser une question ») :

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres.

Ils peuvent le faire en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante juliette.babilotte@isite-ulne.fr.

Il est rappelé que la **date limite du dépôt de l'offre est fixé au 10 septembre 2018 à 12h**, et ce quel que soit le mode de dépôt.

6.3. Signature électronique

Chaque document doit être signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, en cours de validité à la date de signature du document par le candidat, qui garantit notamment l'identification du candidat. **Le certificat électronique doit être joint à chaque document signé.**

Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

La signature d'un fichier compressé (ZIP) ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à la réponse au présent marché, les fournisseurs peuvent contacter :

Contact : contact@isite-ulne.fr	Contact : Juliette.babilotte@isite-ulne.fr
---	---

Lille, le 26 juillet 2018

La Présidente et par délégation